

d'Accord de libre-échange des Amériques et le nouveau mécanisme de Coopération économique Asie-Pacifique.

Tout ceci a contribué à renforcer la mentalité de forteresse et la tendance à l'isolationnisme chez certains éléments; mais c'est une attitude qui ignore notre dépendance réciproque et qui engendre les frictions transatlantiques. Sans arrangements correspondant aux niveaux actuels d'intégration économique, il y a risque que ce soit nos différences – plutôt que nos intérêts communs – qui continuent à définir la relation.

Quels devraient être les grands principes directeurs d'une initiative transatlantique? Premièrement, il faudrait que l'initiative englobe la totalité de la communauté transatlantique.

Tout programme d'action qui se concentre uniquement sur les relations bilatérales entre l'Union européenne et les États-Unis en faisant abstraction du contexte plus vaste des échanges transatlantiques ne tient pas compte de l'intégration de l'économie nord-américaine. C'est une approche qui est non seulement anormale, mais aussi ultimement vouée à l'échec.

Deuxièmement, nous devrions nous concentrer sur les domaines non encore couverts par l'Organisation mondiale du commerce. La plupart des droits de douane sont déjà faibles – les droits applicables aux biens industriels se situent en moyenne entre 2 et 3 p. 100 – et pourraient être éliminés aux dates convenues. Nous devrions donc mettre surtout l'accent sur les barrières non tarifaires et sur l'amélioration des politiques commerciales. Nous avons déjà accepté de tenter de négocier un accord contraignant sur l'investissement sous l'égide de l'OCDE. Nous devrions travailler de pair pour promouvoir ce programme d'action et pour l'étendre au niveau mondial.

Nous devrions aussi rechercher la reconnaissance mutuelle de nos normes industrielles et agricoles, surtout dans les secteurs qui définiront le commerce mondial de demain – soit par exemple les technologies de l'information et les télécommunications.

Étant donné les similarités de nos régimes juridiques et de nos structures industrielles, le contexte transatlantique se prête aussi à un travail ambitieux sur une politique de concurrence harmonisée. Dans tous nos efforts, nous pouvons déborder nettement le champ d'application des règles de la nouvelle Organisation mondiale du commerce et préparer la poursuite de la libéralisation et de l'établissement de règles au niveau multilatéral.

Le troisième principe de base est que tout arrangement transatlantique devrait rester pleinement compatible avec le mandat de la nouvelle Organisation mondiale du commerce, et aussi